

Adresse du comité de surveillance et révolutionnaire de la commune d'Auray (Morbihan), lors de la séance du 26 thermidor an II (13 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité de surveillance et révolutionnaire de la commune d'Auray (Morbihan), lors de la séance du 26 thermidor an II (13 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 11;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21833_t1_0011_0000_3

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Cette commune, toujours fidèle à l'unité et l'indivisibilité de la République, vous assure, par notre organe, que cet événement ne fait qu'augmenter son ardeur pour la patrie, déclare ne reconnaître à jamais que la Convention nationale, et de n'obéir qu'à une seule voix, celle de la patrie, et ce sentiment a toujours été, et sera toujours gravé dans nos coeurs.

Mandataires du peuple, vous avez bien mérité de la patrie, en la sauvant des nouveaux dangers dont elle était menacé. Continuez, législateurs, continuez, restez à votre poste, et, sans doute, la leçon que vous venez de donner aux tyrans sera terrible pour ces êtres ambitieux qui pourraient méditer à leur tour la destruction de la représentation nationale. Que ces êtres pensent donc (s'il en existait encore) que le peuple français a juré la liberté et que ce serment sera l'arrêt de mort de tous les conspirateurs, de tous les intriguans et de tous les traîtres.

Législateurs, le dépôt sacré d'une liberté sainte demeure toujours dans vos mains et sous la sauvegarde de toutes les vertus, et la patrie est sauvée.

Ce ne sont, citoyens représentans, qu'une poignée de citoyens de campagne qui viennent vous entretenir un moment; mais nous avons pensé que nos sentimens devoient être connus de la Convention nationale, comme ceux des grandes cités, et nous osons vous assurer que c'est dans les chaumières que l'innocente simplicité a conservé les mœurs, des hommes fermes et impassibles, et des hommes enfin dont le caractère a toujours été bien prononcé.

Comptez sur nous, législateurs, nous serons aussi fermes à vous défendre que tous les bons citoyens de Paris, et pour marque de notre attachement et de notre reconnaissance, nous vous offrons en tribut les larmes de notre amour et le sang des despotes.

FROISSIER (1^{er} off.), QUEVREUX, COFFINIER (maire), DESONNEAUX (2^e off.), FROISSIER (agent), GOUVE, RICHARD.

Les membres du comité de surveillance de la commune de Beaulieu: MACQUAIRE (présid.), GUILMAIN, GLOUSEL, BOILEAU, FIZONG, JEAN CARON, GUILBERT (secrét.-g^{al}).

i

[*le c. de surveillance et révolutionnaire de la comm. d'Auray* (1), à la Conv.; Auray, 17 therm. II] (2)

Représentants,

Jusqu'à quand existera-t-il des traîtres, des conspirateurs et des scélérats? Faut-il que de nouveaux forfaits, de la part de quelques représentants infidèles, viennent encore souiller la terre sainte de la République? Faut-il que des magistrats impurs et perfides se rallient à des conspirateurs pour nous donner un tyran? Faut-il enfin que des chefs, faits pour maintenir

la tranquillité publique, se réunissent à ces traîtres, pour donner des fers à une nation qui a juré de maintenir ses droits qui sont: la liberté l'égalité, et la France?

Non, représentants, vous venez de déjouer les complots libéricides de ceux qui, sous l'apparence de toutes les vertus, nous préparaient d'horribles chaînes. Vous venez encore une fois de sauver la patrie, en faisant justice des scélérats qui ont osés si longtems siéger parmi vous, et qui n'ont eus que l'ambition, l'orgueil et la scélératesse pour partage, et non le bonheur du peuple.

Continuez, représentants, à venger la République des monstres qui veulent en déchirer le sein, et qui ne cherchent qu'à massacrer les patriotes purs qui ont jurés d'être inviolablement attachés à leurs représentants, et qui ne se rétracteront jamais de leurs serments.

Les sections de Paris, en écoutant les fidèles mandataires du peuple qui ont ramenés ceux qui, dans ce moment désastreux, pouvoient être égarés, et en se ralliant autour de la Convention nationale, nous ont prouvés qu'ils (*sic*) étoient nos frères, et nous serons toujours dignes d'eux.

Notre devoir est de surveiller et de ramasser même les ennemis du peuple, pour les livrer au glaive de la loi. Si nous n'y réussissons pas, ce ne sera pas notre faute.

Nous vous invitons, comme fidèles aux intérêts du peuple, de rester au poste que la patrie vous a confié.

LEBOULEIS (présid.), GOURDEN, LE BRAS, BLAVEC, LEMOIGNE, METRIER, GOURDEL.

j

[*Les membres composant l'administration du départ¹ du Haut-Rhin, à la Conv.; s.l.n.d.*] (1)

De tous les dangers qui ont assailli la liberté depuis que la France lutte pour la maintenir, le plus imminent étoit, sans doute, celui auquel un triumvirat alloit l'exposer; encore quelques jours, peut-être quelques heures seulement, la crise la plus violente alloit éclater, et, dans le moment actuel, le sol d'un peuple digne par son courage, ses vertus, sa magnanimité d'être le modèle de tous les peuples de la terre, se trouveroit inondé du sang des patriotes, et éclairé par la lueur des incendies.

Votre courage inaltérable, votre fermeté héroïque, votre constante résolution de périr plutôt que d'abandonner un seul moment la cause d'un peuple qui vous a confié ses destinées, viennent de vous faire triompher encore. Si le péril n'a jamais été aussi grand, la victoire n'a jamais été aussi complète. Les scélérats qui avoient ourdis cette horrible conjuration ne sont déjà plus et il ne reste à l'ennemi que la honte d'avoir encore échoué dans une ressource criminelle dans laquelle il avoit mis son dernier espoir. Votre énergie ne permettra pas qu'aucun

(1) Morbihan.

(2) C 313, pl. 1250, p. 6. Mentionné par Bⁱⁿ, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl¹).

(1) C 313, pl. 1250, p. 7. Mentionné par Bⁱⁿ, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl¹); *Moniteur* (réimpr.), XXI, 494; *J.Fr.*, n° 688.